

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 – LANGON-SUR-CHER



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le mardi 26 septembre à 18h00 au Rayon de Sologne, à Langon-sur-Cher, sur convocation du Président, en date du 10 août 2023.

Votants : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental (titulaires ou suppléants).

Présents :

BILLY	TITULAIRE	Jean-Marc NORBERT	LOREUX	TITULAIRE	Joël HERISSET
Canton de MONTRICHARD	TITULAIRE	Elodie PEAN-NORGUET	MEHERS	TITULAIRE	Gilles LIONS
Canton de SELLES SUR CHER	TITULAIRE	Christophe THORIN	MENNETOU-SUR-CHER	TITULAIRE	Martine TONNARD
CCRM	TITULAIRE	Nicole ROGER	MEUSNES	TITULAIRE	Véronique SERIEYS
CCV2C	TITULAIRE	Jacques PAOLETTI	MEUSNES	SUPPLEANT	Daniel SINSON
CHATRES-SUR-CHER	TITULAIRE	Sylvie DOUCET	MONTHOU-SUR-CHER	SUPPLEANT	Marceau MARQ
CHOUSSY	TITULAIRE	Sylvie BOREL	MONTRICHARD VAL DE CHER	SUPPLEANT	Jean-Claude GAGNEUX
CHOUSSY	SUPPLEANTE	Marie-Claude DEMOULIN	OISLY	TITULAIRE	Christian FINOT
COUDES	TITULAIRE	Anne BOURDIN	PRUNIER-SUR-CHER	TITULAIRE	Aurélien BERTRAND
COUFFY	SUPPLEANT	Gérard LEVIER	ROMORANTIN-LANTHENAY	TITULAIRE	Jeanny LORGEUX
COURMEMIN	TITULAIRE	Gilles CHANTIER	SAINT-GEORGES-SUR-CHER	TITULAIRE	Bernard CLICHY
FAVEROLLES-SUR-CHER	TITULAIRE	Elisabeth AUGÉ	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	TITULAIRE	Jean-Claude HENAULT
FRESNES	TITULAIRE	Patrick GAUTIER	SAINT-JULIEN-SUR-CHER	TITULAIRE	Romain SOURIOUX
GIEVRES	TITULAIRE	Marie-Thérèse DRUESNE	SAINT-JULIEN-SUR-CHER	SUPPLEANTE	Florence MALLIET
GIEVRES	SUPPLEANTE	Françoise GILOT-LECLERC	SAINT-LOUP-SUR-CHER	TITULAIRE	Pierre BARBE
LANGON-SUR-CHER	TITULAIRE	Philippe VERNEUIL	SELLES-SUR-CHER	TITULAIRE	Stella COCHETON
LANGON-SUR-CHER	SUPPLEANT	Sylvain DURAND	SOINGS-EN-SOLOGNE	TITULAIRE	Bernard BIETTE
LE CONTROIS EN SOLOGNE	TITULAIRE	Béatrice HUC	VALLIERES-LES-GRANDES	TITULAIRE	Eric LACROIX
LE CONTROIS EN SOLOGNE	TITULAIRE	Quentin LEGOUY	VILLEFRANCHE-SUR-CHER	TITULAIRE	Bruno MARECHAL
LE CONTROIS EN SOLOGNE	TITULAIRE	Jean-Yves DROUHIN	VILLEFRANCHE-SUR-CHER	SUPPLEANTE	Nelly ANTOINE
			VILLEHERVIERS	SUPPLEANT	Hervé DELORME

Pouvoirs :

Canton de SAINT AIGNAN	TITULAIRE	Philippe SARTORI	<i>Pouvoir à M. NORBERT - titulaire de Billy</i>
CHATEAUVIEUX	TITULAIRE	Christian SAUX	<i>Pouvoir à Mme ROGER - 2nde VP du Pays</i>
CHISSAY-EN-TOURAIN	TITULAIRE	Philippe PLASSAIS	<i>Pouvoir à M. PAOLETTI - 1er VP du Pays</i>
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	TITULAIRE	Anne-Laure CHEVALIER	<i>Pouvoir à M. BERTRAND - membre du Bureau et titulaire de Pruniers</i>
POUILLE	TITULAIRE	Alain GOUTX	<i>Pouvoir à Mme COCHETON - 4eme VP du Pays</i>
SASSAY	TITULAIRE	Sylviane TURMEAUX	<i>Pouvoir à M. THORIN</i>
COUFFY	TITULAIRE	Stéphanie SICAULT	<i>Pouvoir au M. LEVIER - suppléant de Couffy</i>

Étaient excusés :

CANTON ST AIGNAN	SUPPLEANTE	Marie-Pierre BEAU	MAREUIL-SUR-CHER	SUPPLEANT	Cédric DEVANNE
CHEMERY	TITULAIRE	Anne-Marie THEVENET	MUR-DE-SOLOGNE	SUPPLEANT	Yves VILLANUEVA
CHEMERY	SUPPLEANTE	Annie LEVAUX	SAINT-AIGNAN	TITULAIRE	Eric CARNAT
LE CONTROIS EN SOLOGNE	TITULAIRE	Pascale TETOT	VILLEHERVIERS	TITULAIRE	François CAVALIE
MAREUIL-SUR-CHER	TITULAIRE	Annick GOINEAU			

Assistaient également au Comité Syndical :

REGION	Conseiller Régional	Dominique ROULLE	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Président	Jean-Luc BROUTIN
REGION	Conseiller Régional	Emmanuel LEONARD	PAYS	Directeur	Julien BEAUDON
REGION	Directrice Espace Région 41	Carine DELETANG	PAYS	Assistante de Direction	Natacha GUERIN
REGION	Chargée de mission CRST	Tiffanie ROUSSEAU	PAYS	C.E.P.	Emmanuel CHARONNET
PERSONNE RESSOURCE		Alain QUILLOUT	PAYS	Chargée de mission LEADER	Camille GILLET
LANGON-SUR-CHER	Maire	Dominique RETIF	OBSERVATOIRE 41	Chargée de mission	Nathalie CARL
BILLY	Maire	Nicolas GARNIER	CHAMBRE AGRI41	Chargée de mission	Valérie PERIN

Secrétaire de séance : Sylvie DOUCET – 6^{ème} vice-présidente

Ouverture de la séance à 18h.

Monsieur le Président, Christophe THORIN, accueille Dominique ROULLETT, Conseiller Régional et Vice-Président délégué au Développement des territoires et à la contractualisation de la Région Centre Val-de-Loire et l'invite à siéger auprès des vice-présidents du Pays pour ce Comité Syndical.

Il accueille ensuite les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence. Le Président remercie également la municipalité de Langon-sur-Cher et Monsieur le Maire, Dominique RETIF pour son accueil. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle l'importance que revêt le Pays pour la dynamique du Territoire et ses communes.

Le Président remercie ensuite Charline et Maxime SAINJON, propriétaires du pôle touristique du « Rayon de Sologne » au domaine du Grand Liot, à Langon-sur-Cher, d'accueillir ce Comité et d'avoir mis à disposition gracieusement leur salle de réception.

Le Président énonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. CRST - CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE
2. CEP : COT ENR
3. SANTE
4. PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE
5. PERSPECTIVES DE RENOUVELLEMENT DU LABE PAYS D'ART & D'HISTOIRE
6. QUESTIONS DIVERSES

1. CRST - CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Intervention de Monsieur Dominique ROULLET, vice-Président délégué au Développement des territoires et à la contractualisation de la Région Centre Val-de-Loire

Le Vice-Président Régional Dominique ROULLET est invité à s'exprimer sur le prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale, de 5^{ème} génération.

Il assure que la Région va poursuivre son **accompagnement et son engagement financier** auprès des territoires à hauteur de 400 millions d'euros dans le cadre de la nouvelle contractualisation régionale.

Dominique ROULLET souligne la **capacité d'adaptation** des contrats successifs et rappelle les enjeux importants qui sont relevés à chaque génération de contrat, prenant en exemple pour le CRST actuel celui d'apporter le très haut débit via la fibre à l'ensemble des citoyens de la Région.

Il rappelle que les **cadres d'interventions du prochain contrat restent encore à définir**, mais que les domaines de la Santé, tout comme la transition écologique resteront l'une des priorités du prochain contrat. Celui-ci se déclinera en deux blocs : l'un enveloppe dédiée de 40% (économies d'énergie ; biodiversité, circulation douce, traitement des friches, projet alimentaire de territoire...) et un second bloc de 60% devraient être consacrés à l'adaptation et intensification de l'offre des services publics de proximité.

Dominique ROULLET insiste sur le fait que l'objectif du contrat est de **convaincre et surtout pas de contraindre**. Il indique également qu'en cas de demande spécifique prioritaire du territoire ne rentrant pas dans le cadre des fiches actions, la Région restera ouverte à la discussion.

Le prochain CRST, de 5^{ème} génération, se déclinera sur 2 contrats de 3 ans, permettant plus de **souplesse** et un réajustement en fin de contrat des objectifs si nécessaire, permettant d'être au plus proche des besoins du Territoire.

La reconnaissance de la place qu'occupent les **Communautés de Communes** sur le Territoire au côté du Pays fait qu'il était indispensable de les positionner comme **cosignataires** de la prochaine Convention d'Objectifs et de Moyens, dans un souci de proximité avec les élus - sans pour autant négliger les communes, qui seront également consultées lors d'une prochaine conférence des Maires. Dominique ROULLET rappelle également le rôle historique et de première importance des **Pays**, qui sont ancrés dans leurs territoires et correspondent aux bassins de vie.

Christophe THORIN reprend ensuite la parole et présente l'état des lieux des engagements de crédits fait sur le Territoire réalisés grâce au contrat actuel :

		Taux d'engagement
Enveloppe initiale Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)	11 713 500€	100 %
Crédits engagés à mi-parcours 16 04 21	6 042 694 €	52%
TOTAL DES CREDITS ENGAGES SUR ENVELOPPE TOTALE (au 26 09 2023)	10 498 522€	90%
Crédits non engagés	1 051 427€	10%
Investissements subventionnés	31 760 000 €	

Le Président rappelle que l'échéance de dépôt de nouveaux dossiers arrive le **13 octobre prochain**.

Il indique qu'il reste quelques derniers crédits à engager d'ici cette date :

→ Sur la ligne **Biodiversité : 46 700 €**

→ Sur le volet Energie : **110 000 €** - *des projets en cours seront présentés en Bureau pour avis le 12 octobre.*

→ Sur la ligne **Habitat Logement : 936 900 €** - *concerne le PRU de Romorantin – échanges en cours sur les aspects de calendrier au niveau des familles d'opérations*

→ **À VOS ID – 147 000€**

Le Directeur Julien BEAUDON présente ensuite un aperçu des projets déjà accompagnés par le Pays avec précision pour chaque projet des subventions régionales attribuées, sous forme de diaporama :

- ⇒ Le gymnase communautaire de Montrichard pour un montant de 170 500€ ;
- ⇒ L'agrandissement du bâtiment industriel de l'entreprise AIRCOS de Romorantin pour un montant de 251 900€ ;
- ⇒ L'extension du musée du Blues de Châtres-sur-Cher pour un montant de 19 500€ ;
- ⇒ La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Selles-sur-Cher, pour un montant de 234 000€ ;
- ⇒ La création d'une cuisine centrale de l'ADAPEI 41 à Contres, pour un montant de 332 000€ ;
- ⇒ Cœur de France à vélo sur le Territoire du Pays, pour un montant de 560 000€ ;
- ⇒ Le regroupement de commerces de Gièvres, pour un montant de 50 000€ ;
- ⇒ La requalification de la friche industrielle de la porte des Béliers de Romorantin, pour un montant de 485 600€ ;
- ⇒ L'aide à l'acquisition de deux faucheuses conditionneuses pour la réalisation de production de fourrages riches en légumineuses à Langon-sur-Cher pour l'EARL des Guillemeaux, pour un montant de 24 500€ ;
- ⇒ L'aménagement et l'équipement en mobilier de la bibliothèque de Monthou-sur-Cher ;
- ⇒ Le Plan de Rénovation Urbain de Romorantin avec le quartier des Favignolles, pour un montant de 1 747 600€ ;
- ⇒ La rénovation et l'isolation de l'école de Chissay-en-Touraine et sa chaufferie biomasse.

2. CEP / COT EnR

Emmanuel CHARONNET, l'animateur CEP et COT EnR, rappelle que le contrat d'objectif territorial actuel a été prolongé jusqu'en 2025 et doit atteindre l'objectif minimal de 10 installations réalisées sur le Territoire.

Il fait ensuite la présentation des projets déjà réalisés depuis 2019, tous en bois-énergie :

- Le groupe scolaire de Chissay
- La SCI la Morinière à Mur-de-Sologne
- L'EARL la Gitinière à Soings-en-Sologne.

Il précise que plusieurs études (opportunité et faisabilité) sont en cours dans le cadre du COT EnR avec 6 communes du Territoire et 5 professionnels privés – orientées principalement en bois-énergie et quelques-uns en géothermie.

Enfin, un rappel est fait concernant le décret tertiaire et l'obligation de déclaration à déposer en ligne sur la plate-forme OPERAT avant le 30 septembre prochain.

3. SANTE

Le Président rappelle qu'une étude a été commandée à l'Observatoire 41 sur l'organisation territoriale de la santé en Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais, et supervisée par le Vice-Président en charge de la Santé au Pays, Jacques PAOLETTI.

Il précise que cette étude ne vient pas se superposer à celles déjà effectuées dans le cadre des CLS, mais vient en complément afin d'avoir une vision plus globale de l'organisation des bassins de santé sur le Territoire et sur des thèmes complémentaires non exploités jusqu'ici.

Le Président donne ensuite la parole à Nathalie CARL, chargée de mission à l'Observatoire 41, afin d'avoir un point d'étape.

Après avoir exposé sa méthodologie et les sources utilisées, Mme CARL met en lumière le ralentissement de la dynamique démographique du Pays, avec une population légèrement en baisse et une attractivité moins soutenue, hormis sur la ville de Romorantin à l'est, qui tire la croissance démographique sur ce secteur. Plusieurs facteurs interviennent, notamment le déficit naturel qui s'accroît depuis 2014 (plus de décès que de naissances sur le Territoire) ; un vieillissement de la population (locale et nouveaux arrivants retraités) et des fragilités sociales marquées autour de plusieurs communes.

Éléments de synthèse de l'état de santé de la population

Taux standardisé de mortalité générale légèrement plus élevé (2012-2017) comparé aux moyennes régionale et de métropole

■ ... et taux de mortalité prématurée plutôt élevé

■ ... et taux de mortalité prématurée plutôt modéré

○ Taux plus élevé de bénéficiaires de l'assurance maladie avec une "santé fragile" en 2021 (ALD, pension d'invalidité ou handicap)

* Site industriel à risque (SEVESO)

Population en 2020 (en nb d'hab.)
des villes de plus de 3 500 habitants

○ 18 200
○ 6 600

Taux de mortalité plutôt modéré
supérieur par cancer du côlon-rectum,
cancer du sein
Taux de nouvelles admissions en ALD supérieur
en particulier pour insuffisance
respiratoire chronique grave

Taux de mortalité prématurée supérieur
et taux supérieurs par cancer de la trachée,
des bronches et du poumon,
cancer de la prostate
Taux de nouvelles admissions en ALD supérieur



Mme CARL rappelle que le Territoire compte 3 communautés professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et 2 contrats locaux de santé (CLS). Elle présente un état des lieux, non exhaustif, de l'accès aux soins et la démographie médicale du Territoire :

10 300 bénéficiaires du régime général n'ont pas eu recours aux soins d'un médecin généraliste en 2022 et près de 3500 sont sans médecins traitants la même année.

Cependant, il est à noter les efforts des acteurs locaux pour maintenir une offre de proximité en renforçant le maillage des structures d'exercice regroupé, avec 8 MSP, 2 centres de santé et des cabinets secondaires (offre qui attire les populations des départements limitrophes du Territoire : départements 36 et 18).

S'agissant des professionnels de santé, l'Observatoire signale une perte de 7 médecins de proximité au cours des 5 dernières années et indique que plus de 41% des médecins restants (libéraux et salariés des centres de santé) sont âgés de 55 ans en 2023.

Des écarts entre l'Est et l'Ouest du Territoire sur le nombre de masseurs kinésithérapeutes est à signaler également. Enfin, la densité d'infirmiers sur le Territoire et notamment en Val-de-Cher-Controis est plus forte que partout ailleurs dans le département.

Le Président précise qu'une fois finalisée, cette veille santé sera bien évidemment un document mis à disposition de tous les membres du Comité, communes et communautés de communes du Territoire.

4. PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Président donne la parole au Directeur du Pays, afin d'avoir un point d'étape sur le projet alimentaire de Territoire que le Pays porte. Ce dernier rappelle que l'un des objectifs principaux est d'accompagner et d'aider les collectivités à l'atteinte des normes fixées par la Loi EGALIM.

Des actions de sensibilisation auprès des personnels de cantines scolaires ont été menées, avec des animations organisées par des diététiciennes et des cuisiniers, depuis le printemps dernier, pour l'introduction de produits locaux et de qualité ainsi que de protéines végétales dans les menus.

Les écoles pilotes ayant accepté de participer se situent sur les communes de Langon, Mennetou-sur-Cher, Mareuil-sur-Cher et Fresnes.

Des actions auprès des scolaires (cycle 3) ont également été proposées en juin, avec des jeux-débats et des animations allant de la production à la consommation et la réalisation de recettes autour du produit local la fraise de Sologne. Les écoles participantes sont celles de Châtres-sur-Cher, Mennetou, Pouillé et Fresnes.

À noter le tournage d'un reportage au 2eme atelier de Fresnes, dans le cadre du FoodSocioScope, programme de recherche qui propose un répertoire mondial consultable des projets, initiatives et ressources scientifiques disponibles sur les 17 buts de Développement Durable fixés par les Nations Unies.

Julien BEAUDON présente ensuite l'action à venir, le défi alimentation, qui fera l'objet de 8 ateliers de janvier à juin 2024 sur chaque Communauté de Communes (cuisine locale et de saison, cuisine anti-gaspi, visite de fermes, jardinage...)

Objectifs du projet :

- Concourir à une alimentation durable
- Toucher à la fois l'alimentation, la santé et l'éducation
- Favoriser l'engagement citoyen pour le bien commun

Pour qui ? les habitants du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

Avec qui ? un partenariat entre le Pays, Graine Centre et diverses associations environnementales locales.

Combien ? 7 200€, pris en charge à hauteur de 70% dans le cadre du PAT – plan de relance du Pays.

5. LABEL DU PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Le Président, Christophe THORIN, rappelle que le label d'Art & d'Histoire obtenu en 2014, prendra fin en septembre 2024. Dans ce cadre, il a missionné Sylvie DOUCET, Vice-Présidente du Pays en charge de la Culture, pour organiser une commission ad'hoc afin d'émettre un avis sur la possible candidature du Pays au renouvellement du label.

Sylvie DOUCET prend la parole et présente la commission, composée d'élus et de partenaires (DRAC, offices du tourisme du territoire, CAUE...). Elle rappelle également qu'un bilan sur les actions menées sur le Territoire depuis la mise en place du Service PAH devait être rendu en juin dernier par la Cheffe de projet, mais suite au départ prématuré de Mme CHAPEAU, un simple pré-bilan a pu être produit.

Deux problématiques principales ont été soulevées :

- Un **très haut niveau d'exigence de la DRAC, beaucoup** plus élevé quant aux animations à programmer sur le Territoire et l'obligation de la **création d'un CIAP** - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine : un espace culturel de proximité permettant la présentation et la valorisation des différents patrimoines d'un territoire détenteur du label Ville ou Pays d'art et d'histoire.
- Un **problème financier** pour la prise en charge du seul poste de cheffe de projet qui ne bénéficie plus d'aucune aide depuis 2022, et reste à la seule charge du Pays (55K€/an). Cela freine également la possibilité d'étoffer l'ingénierie du service ou la mise en place d'un CIAP.

Toutefois, plusieurs hypothèses d'amélioration ont été évoquées pour poursuivre l'action culturelle sur le territoire avec ou sans label PAH (tel que la mise en place des Greeters, de conteurs de Pays, la candidature pour plusieurs communes au dispositif « petites cités de caractère », la poursuite des actions au sein de « petites villes de demain », formation de développeurs culturels ...).

Les membres de la commission ont proposé de surseoir à l'émission d'un avis, dans l'attente de plusieurs éléments :

- Identifier les financeurs des autres Pays portant le label, hors augmentation des cotisations communales,
- Connaître les actions culturelles et patrimoniales mises en place dans les Pays n'ayant pas renouvelé leur candidature au label

Un débat s'instaure au sein du Comité Syndical et M. LORGEUX souligne qu'il serait dommage, après avoir décroché le label il y a neuf ans, de le perdre l'année prochaine.

Christophe THORIN explique qu'avec le niveau d'exigence demandé par la DRAC, il sera nécessaire d'étoffer l'équipe dédiée au label. Soit un coût financier aux alentours de 150 à 200K€/an. Par ailleurs la création d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) occasionnera des dépenses complémentaires en sus de l'ingénierie. Le seul moyen de conserver le service serait **d'augmenter de manière considérable le montant des cotisations** communales et des communautés de communes (aujourd'hui dans les plus faibles de la Région).

La recherche de financement pour la création d'un CIAP et son animation est également un point à prendre en considération.

Dans l'immédiat, pas de décision prise, mais une recherche de possibles solutions et de financeurs est confiée au Directeur du Pays qui fera un retour au Comité Syndical avant la date de fin du label, en l'absence de l'animatrice, qui ne sera de retour qu'en avril 2024 minimum.

6. QUESTIONS DIVERSES

Délibération : Mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 Avec un plan de compte développé

Dans le cadre du changement de nomenclature comptable en janvier 2024, il a été demandé par la DGFIP de préciser, par délibération, le choix du plan de compte de la M57 à adopter : abrégé ou développé (pour les collectivités ayant un seuil de population supérieur à 3500habitants).

Les membres du Comité Syndical sont sollicités pour valider la mise en place du plan de comptes M57 développé, au 01 janvier 2024

VOTE

- ❖ Pour = 43
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité

Délibération : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement au passage de la nomenclature M57

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les membres du Comité Syndical sont sollicités pour :

- Autoriser le Président à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- Autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

VOTE

- ❖ Pour = 43
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité

Délibération : Modalités de gestion des amortissements

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, les membres du Comité Syndical sont appelés à définir la politique d'amortissement du budget principal du Pays.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à voter :

➤ **Pour l'application du prorata temporis :**

Application de la règle de calcul prorata temporis pour l'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 (à compter de leur date de mise en service), sauf pour les biens de faible valeur qui, par dérogation, seront amortis sur 1 an dans l'année suivant leur mise en service.

➤ **Pour la comptabilisation par composant :**

Appliquer, si nécessaire, la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent.

➤ **Pour la fixation du seuil de biens de faible valeur :**

Fixer un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC et la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

➤ **Pour la fixation des durées d'amortissement :**

Durées d'amortissement proposées dans le tableau ci-après pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024.

TABLEAU DUREES D'AMORTISSEMENTS M 57 - PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAI

COMPTE M57	LIBELLE COMPTE	DETAILS	DUREE EN ANNEE	COMPTE AMORT.
IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR				
	Biens inférieurs à 1000€ TTC		1	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	ex: licences, antivirus, Adobe...	1	28051
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	logiciels spécifiques, métiers (RH...)	3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Aménagement divers	10	28181
Autres matériels de transport				
21828	Matériel de transport	ex: véhicule léger	10	281828
Autre matériel informatique				
21838	Matériel informatique	ordinateurs fixes ou portables	4	281838
		Tablettes	2	
		autres périphériques et accessoires ordinateurs	5	
		autres serveurs et équipement réseau	5	
		autres équipement d'impression bureautique	5	
Autre matériel de bureau et mobiliers (hors scolaire)				
21848	Matériel de bureau et mobiliers (hors scolaire)	mobilier	7	281848
Autre matériel de téléphonie				
2185	Matériel de téléphonie	terminaux téléphones fixes et standard	5	28185
		terminaux téléphones mobiles	2	
Autres immobilisations corporelles				
2188	Autres immobilisations corporelles	petit électroménager	5	28188

VOTE

- ❖ Pour = 43
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité

7. DATES À RETENIR

Prochain Bureau : **jeudi 12 octobre** 2023 et prochain Comité Syndical : **mardi 14 novembre** 2023

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h et remercie les membres présents pour leur participation et invite l'assemblée à partager le pot de l'amitié offert par le Pays.

Le Président,



Christophe THORIN